

Appel à Candidature | Conteur.euse.s 2021



RÉSIDENCE DE CRÉATION SALON 58

Le RCQ est fier d'offrir une **résidence de création** grâce à un partenariat tissé avec Mandoline Hybride. Cette résidence, d'une semaine, se déroulera à **l'espace culturel Salon58** situé à Marsoui, en Gaspésie, du 21 au 30 mai 2021. Salon58 mise sur l'expérimentation artistique, la pluridisciplinarité et la proximité avec le public, favorisant les rencontres à échelle humaine. Vous êtes invité.e.s à consulter la programmation et à découvrir le lieu.

MANDAT :

Les résidences artistiques de Salon58 sont des résidences partagées. Les artistes sont hébergé.e.s dans des chambres privées avec leur propre bureau de travail, tout en partageant les espaces communs durant toute la semaine (boudoir, salon/piano/espace de mouvement, atelier, cuisine). Il sera donc possible d'échanger avec 1 ou 2 autres artistes en résidence au même moment. Salon58 se prête davantage à la réflexion, à l'écriture, au travail de mouvement en solo, à la construction de petits éléments de décor. Internet haute-vitesse est disponible à Salon58 et est très efficace. Cependant, notez qu'il n'y a pas de réseau cellulaire sur place. Il faut faire 5 minutes de voiture pour capter le réseau.

ÉCHÉANCIER :

Pour soumettre votre candidature, veuillez remplir le formulaire et envoyer votre dossier en format numérique au plus tard le 30 octobre 2020 à info@conte.quebec.

Le conteur.euse sélectionné.e bénéficiera pour cette semaine de résidence : (9 nuits) à Salon58 - soit 2 jours de voyage, 7 jours de travail pleins et 1 jour de présentation publique dans le cadre de la programmation régulière de Salon58.

CACHET :

- cachet de 1 000 \$ + taxes avec présentation de facture;
- remboursement de ses frais de déplacement durant ce mois, pour un maximum de 200 \$, ou le prix d'un billet de bus A-R;
- montant de 175\$ de contribution alimentaire;
- rencontre avec le public au terme de la résidence entièrement pris en charge par Salon58.

Informations supplémentaires :

Votre proposition de projet doit comporter :

- Le formulaire rempli (au bas de la page)
- Votre CV artistique et une description de votre démarche artistique
- Un lien web vers un extrait vidéo démontrant la qualité de votre travail

Évaluation et critères de sélection :

Les projets seront évalués selon les critères suivants :

- Le conteur est professionnel selon la définition du CALQ : se déclare artiste professionnel; crée des œuvres ou pratique un art à son propre compte ou offre ses services, moyennant rémunération, à titre de conteur; a une reconnaissance de ses pairs; diffuse ou interprète publiquement des œuvres dans des lieux et/ou un contexte reconnu par les pairs
- Qualité du travail artistique du conteur
- Intérêt et pertinence du projet et de la démarche artistique dans le cadre de la résidence Salon58